



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 16 décembre 2011

Les tarifs des locations des différents locaux ont été revus à la hausse. Les augmentations entreront en vigueur en septembre 2012.

La bâche communale sera mise à la disposition des sociétés locales moyennant une location. Pour les Fête-Dieu et les Fondations pour la sauvegarde des patrimoines de villages, seul le coût pour le montage et le démontage de la bâche sera facturé.

Le Conseil communal a pris acte que New-Bisse SA prolongeait le contrat pour l'exploitation de l'Hôtel du Sanetsch.

Le Conseil communal n'a pas adhéré à la proposition de la commission scolaire de supprimer les frais scolaires adressés aux parents. Cette proposition a été soumise par analogie au chèque scolaire émis par la Ville de Sion. La décision négative du Conseil communal est légitimée par l'aide déjà accordée de CHF 240.-- à tous les enfants de 0 à 18 ans révolus.

Le Conseil communal a arrêté le principe suivant pour les inhumations et les tombes cinéraires :

- les normes du règlement sur les inhumations et le cimetière sont désormais appliquées pour la pose de nouveaux monuments à l'exception des monuments des quatre prochaines inhumations de la rangée actuelle ceci pour garder une même unité les dimensions précédentes des monuments seront autorisées.
- pour autant qu'il y ait de la disponibilité, les ensevelissements de corps se dérouleront sur la partie inférieure du cimetière.
- les monuments cinéraires sont prioritairement posés sur l'espace graveleux du secteur Nord – pour des regroupements familiaux, des monuments cinéraires sont autorisés à être posés également sur le secteur Sud.

Le Conseil communal a approuvé la mise en place d'un organisme de gestion des salaires pastoraux pour les quatre communes – Arbaz, Ayent, Grimisuat et Savièse.

Le Conseil bourgeois a ratifié les accords à l'amiable pour l'alpage en consortage de Crettaz-Ley conclus avec :

- M Patrick Ungemacht, domicilié à Champsec (Versegères)
pour 35 pâquiers - une étable avec attaches et un chalet d'alpage avec une cave à fromage
- M. Jean-Christophe Roten, domicilié à Drône (Savièse)
pour 25 pâquiers